



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION, DU TRAVAIL  
ET DE LA MODERNISATION  
DE L'ADMINISTRATION,  
*en charge du numérique*

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION  
ET DES ENSEIGNEMENTS

*Le Directeur général*

P O L Y N E S I E F R A N Ç A I S E

N° 6 4 3 8 3 /MEA/DGEE/BRH/PRH2

PIRAE, le 1 0 DEC. 2021

à

Mesdames et Messieurs les inspecteurs(trices) de l'éducation nationale  
Mesdames et messieurs les chefs d'établissement  
Madame la directrice du GREPFOC  
Madame la directrice du CIO

**Objet** : Demande de détachement de fonctionnaires de catégorie A dans le corps des personnels des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés, des personnels d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale – Rentrée 2022

**Réf.** : Lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité du 25/10/2021

**P. J.** : Note de service ministérielle du 15/11/2021 parue au BOEN n°45 du 02/12/2021  
Annexe 2.1 et 2.2 – Fiche de candidature à un détachement

La note de service ministérielle du 15 novembre 2021 parue au Bulletin officiel de l'éducation nationale (BOEN) n°45 du 02 décembre 2021 ci-jointe a pour objet de préciser les modalités relatives aux demandes de détachement de fonctionnaires de catégorie A dans le corps des personnels enseignants des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés, des personnels d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale relevant du Ministère de l'éducation nationale pour la rentrée 2022.

L'accueil en détachement de fonctionnaires de catégorie A, de ressortissants européens ou de militaires dans le corps des personnels enseignants des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés, des personnels d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale relevant du ministère chargé de l'éducation nationale constitue un processus qui vise à favoriser la mobilité des fonctionnaires et la constitution de nouveaux parcours professionnels.

Je vous invite à en prendre connaissance.

#### PROCEDURE DE RECRUTEMENT

Les candidats expriment des vœux concernant le corps d'accueil et, pour le 2<sup>nd</sup> degré, la discipline/l'option/la spécialité choisies. Ils veillent à expliciter dans leur dossier (et en particulier dans leur lettre de motivation) leur parcours de formation et les démarches entreprises destinées à l'actualisation de leurs compétences et connaissances disciplinaires, leur parcours professionnel, les acquis de l'expérience et leur motivation.

A) Personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré appartenant au CEPf, candidats au détachement dans le 1<sup>er</sup> degré (corps national)

- Transmission des candidatures à la DGEE par voie hiérarchique **au plus tard le 18 février 2022** ;

- Transmission par les agents des candidatures **revêtues de l'avis de l'IEN (ou MEA)** à l'IA-Dasen du (ou des) département(s) dans lequel (ou lesquels) ils souhaitent être accueillis en détachement (deux départements au maximum) **au plus tard à la date indiquée dans les circulaires académiques correspondantes.**

B) Personnels enseignants du 2<sup>nd</sup> degré candidats au détachement dans le 1<sup>er</sup> degré (corps national)

- Transmission des candidatures à la DGEE par voie hiérarchique **au plus tard le 18 février 2022** ;

- Transmission par les agents des candidatures **revêtues de l'avis du MEA et du VR** à l'IA-Dasen du (ou des) départements(s) dans lequel (ou lesquels) ils souhaitent être accueillis en détachement (deux départements au maximum) **au plus tard à la date indiquée dans les circulaires académiques correspondantes.**

Il appartient aux candidats de se renseigner sur le calendrier des opérations auprès du (ou des) département(s) dans lequel (ou lesquels) ils souhaitent être accueillis en détachement.

C) Personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré (CEPf et corps national) ou personnels du 2<sup>nd</sup> degré, candidats au détachement dans le 2<sup>nd</sup> degré

- Transmission des candidatures à la DGEE par voie hiérarchique **au plus tard le 18 février 2022** ;

- Transmission par la DGEE au Vice-rectorat **au plus tard le 18 mars 2022** ;

- Transmission par le Vice-rectorat à la DGRH **au plus tard le 25 mars 2022.**

Je vous remercie par avance de bien vouloir vous conformer à ces instructions et veiller à transmettre des dossiers complets dans le respect du calendrier cité supra.

**Les dossiers incomplets et hors délai ne seront pas examinés.**

Copie(s) :

MEA 1  
DGEE 1  
PRH1 1  
PRH2 1

Pour la Ministre et par délégation



Éric TOURNIER